

ep n° 290
du 3 mars 2005

L'EP L'enseignement
Professionnel

SNETAA

N° 2 90

3 mars 2005

Sommaire

Mouvement inter-académique PLP

Accès à la Hors-Classe

Indemnité jury concours PLP

Loi d'Orientation

Action

Communiqué de Presse SNETAA

Communiqué de Presse EIL

Déclaration commune

Pétition de la MFP

DEMANTELEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :
RIPOSTE UNITAIRE

I – MOUVEMENT INTER ACADEMIQUE PLP

Les 22 – 23 – 24 mars se tiendront les CAPN du mouvement inter-académique des PLP :

- § le 22, les disciplines générales,
- § le 23, les disciplines professionnelles industrielles,
- § le 24, les disciplines tertiaires et Hôtellerie...

Le résultat sera adressé aux collègues.

Le soir des commissions, les Commissaires paritaires répondront sur le numéro :

01 53 58 00 30 (plusieurs lignes)

Dès le 31 mars, commencera le mouvement inter-académique pour la saisie des vœux intra (jusqu'au 14 au 16 mars selon les académies. Joindre le SNETAA de l'académie pour connaître les modalités propres à chaque académie).

II – ACCES A LA HORS-CLASSE 2005

Nombre de collègues s'inquiètent sur la date limite de leur inscription.

La promotion à la hors-classe 2005 aura bien lieu.

Le retard de cette année est dû, d'une part au Ministère qui doit se mettre en conformité avec la légalité, d'autre part, à la nouvelle procédure d'accès.

Chaque rectorat fixera ses règles et ses modalités. Vous serez informé(e) par une circulaire rectorale (et par un journal SNETAA de votre académie).

Tous les PLP qui sont au moins au 7^{ème} échelon seront examinés. C'est sur la base des contenus du dossier i.Prof de chacun(e) que seront définies les bases d'accès.

Le SNETAA continue à s'opposer à un cadre d'accès différent d'une académie à l'autre, contenant des critères contestables.

III – INDEMNITE DE JURY DE CONCOURS PLP

Faisant suite aux interrogations des collègues qui font passer l'oral de concours PLP, nous vous indiquons que le taux de l'indemnité correspond au groupe 1 Bis (arrêté du 15/11/88 modifié), soit 125,47 € pour 4 h d'interrogation.

Il ne peut être attribué plus de deux vacations quotidiennes.

IV – LOI D'ORIENTATION

La loi d'orientation dont nous avons largement pointé les conséquences néfastes : obligation d'enseigner en apprentissage, obligation de remplacer les collègues absents, obligation de formation continue hors temps de travail, enseignement en 6^{ème} ... a été votée par l'Assemblée Nationale le 2 mars.

Ce texte sera transmis au Sénat pour étude et vote à partir du 15 mars.

Le gouvernement a choisi d'accélérer le vote en retenant la procédure d'urgence.

Il n'y aura pas de navette mais une Commission mixte paritaire (quelques députés et sénateurs) qui mettra la main à la version définitive du texte pour que celui-ci soit définitivement bouclé fin avril-début mai.

Le gouvernement a donc un objectif clair : aller vite pour étouffer le mécontentement, les manifestations de refus de cette réforme mais aussi aller vite pour que certaines mesures soient applicables dès la rentrée de septembre 2005.

Ce texte de loi a connu un certain nombre d'amendements, ce qui permet de mettre en place dès la rentrée :

- le nouveau Brevet de collègue,
- le dispositif de remplacement des enseignants absents pour les courtes durées,
- le développement du Bac Pro 3 ans,
- l'allègement de la composition de la Commission Permanente qui pourra recevoir délégation du Conseil d'Administration pour les affaires courantes.

Un amendement retenu propose la possibilité d'un Bac Pro en 1 an après un Bac général mais dans ce cas, la formation par apprentissage doit être privilégiée.

De la même manière, le texte renforce au niveau de tous les diplômes professionnels le développement des possibilités de passage réciproque entre l'apprentissage et le système scolaire.

C'est bien la volonté affichée de cette loi d'introduire en force l'apprentissage dans nos établissements et de transformer une partie de nos élèves en apprentis.

Le SNETAA EIL continue à dire NON à ce projet.

V – L'ACTION

a) La Fédération EIL et le SNETAA ont appelé à se joindre à l'action le 10 mars.

Vous trouverez notre communiqué de presse.

Il est évident que nous ne pouvons pas accepter la politique salariale du gouvernement qui ampute notre pouvoir d'achat et que l'augmentation de 0,5 % au 1^{er} février est complètement réduite à néant par de nouvelles charges.

Il est évident que la baisse des recrutements, les fermetures de sections, les suppressions de postes, c'est-à-dire les mesures de carte scolaire qui touchent de très nombreux établissements, ne sont pas acceptables.

Nous ne pouvons laisser faire. Nous devons dire NON.

C'est pourquoi nous devons nous mobiliser le plus nombreux possible le 10 MARS.

b) Le SNETAA a toujours pensé qu'une action spécifique sur le secteur de l'Enseignement Professionnel était nécessaire en riposte à l'agression contenue dans la loi FILLON.

C'est pourquoi nous avons appelé à une action spécifique le 1^{er} février.

Nous n'en démordons pas mais il nous a aussi semblé que cette riposte devrait être encore plus forte. C'est pourquoi nous avons rencontré les autres organisations syndicales du secteur.

Ainsi, nous avons pu élaborer un texte commun qui s'insurge contre le démantèlement de l'enseignement professionnel et vous invite à des actions spécifiques qui seront organisées au niveau des académies dans le cadre de cette intersyndicale. Vous avez le texte en annexe.

Là encore, nous devons nous mobiliser car si nous ne défendons pas la formation professionnelle initiale, personne ne le fera à notre place.

Nous avons pu le constater dans le débat sur le projet de loi FILLON où l'enseignement professionnel était passé sous silence alors qu'il est principalement visé.

"Ellipse: Nous vous rappelons qu'un Supplément I.S. (journal de la Fédération E.I.L.) consacré à l'apprentissage est téléchargeable sur le site EIL (www.fed-eil.com)"

Paris, le 25 février 2005

Se mobiliser pour le 10 mars

Le secrétariat fédéral d'e.i.l., réuni le 23 février 2005 constate que :

- les revendications des salariés de la fonction publique en matière de niveau des salaires, de progression du pouvoir d'achat et d'amélioration indiciaire des carrières, restent lettre morte pour un gouvernement plus provocateur que jamais.
- la politique de suppression d'emplois dans la fonction publique est systématisée et amplifiée, en appui sur des discours cyniques qui présentent les fonctionnaires comme des parasites budgétivores ou des nantis.
- l'offensive générale de ce gouvernement contre les acquis sociaux s'élargit chaque jour : retraites, 35 heures, couverture sociale, précarité, flexibilisation imposée de l'emploi et des qualifications...

Le secrétariat fédéral relève par ailleurs que le gouvernement reste volontairement sourd à l'expression populaire qui a culminé le 20 janvier, et qu'il pratique la marginalisation systématique de l'écoute sociale et des syndicats, quand ce n'est pas directement celle des élus du peuple, comme il vient de le faire en recourant au vote bloqué sur le projet de loi d'orientation sur l'école.

Cette situation appelle une réaction forte de l'ensemble des salariés.

Le 10 mars pourrait y répondre, sous réserve que l'unité à construire s'établisse dans la clarté et la transparence.

La fédération e.i.l. appellerait alors sans ambiguïté, les personnels à s'y associer.

Mais il est à craindre que, comme le 5 février, la mobilisation du 10 mars ne fasse l'objet de la récupération tactique de partis politiques sans grand souci de l'intérêt des salariés, ou qu'elle soit instrumentalisée dans la perspective de la future consultation sur l'Europe.

E.i.l. n'entend pas de ce point de vue confondre l'expression syndicale avec celle d'une coalition de partis.

C'est le respect du choix de l'indépendance syndicale, c'est aussi celui du refus de l'amalgame imposé aux individus, entre leurs choix de salariés et ceux qu'ils sont appelés à faire dans un autre domaine, en tant que citoyens, et à d'autres fins républicaines

Contact :

Bernard PABOT, Secrétaire Général

Syndicats e.i.l. Fédérés Unitaires

74, rue de la Fédération 75 739 PARIS CEDEX 15 / Tél. : 01 53 58 00 39 / Fax : 01 45 67 05 53

Mel : FEDEIL@Fed-eil.com / Sites : www.fed-eil.com et www.synd-eil.com

Les organisations syndicales **Unsen-cgt, Snetaa-Eil, Sgen-Cfdt, Se-Unsa et Snuep-Fsu** dénoncent les orientations politiques actuelles en matière d'enseignement professionnel.

Les suppressions de sections de formation se poursuivent depuis maintenant 3 ans. L'offre d'enseignement professionnel est sérieusement entamée,

les conditions d'études pour les jeunes et de travail pour les personnels se dégradent, notamment avec les regroupements en enseignement général.

Cette situation est le résultat de choix budgétaires qui sacrifient l'emploi dans l'Education nationale et singulièrement dans les Lycées professionnels.

Le budget 2005, qui programme la suppression de 2 166 emplois de PLP, se situe dans la lignée des 2 budgets précédents. Les postes ouverts au concours de recrutement des PLP connaissent une amputation de 1 500 postes en deux ans. Le recrutement prévu pour cette année ne compensera pas les départs prévisibles à la retraite (2 840 recrutements pour 3005 départs).

Les potentialités de l'enseignement professionnel sont attaquées alors que, dans le même temps, le gouvernement entend promouvoir l'apprentissage.

Ainsi, la loi d'orientation insiste sur la nécessité d'augmenter de cinquante pour cent le nombre d'apprentis actuellement présents -plus de 20 000 dans les lycées professionnels et les lycées technologiques- pour répondre aux objectifs fixés par le gouvernement de passer de 360 000 à 500 000 apprentis dans et hors Éducation nationale d'ici 2009.

Il y a là une certaine cohérence entre le désengagement de l'Etat vis-à-vis des formations sous statut scolaire et le développement de formations sous contrat d'apprentissage.

Ne sommes-nous pas dans une stratégie de substitution de l'un par rapport à l'autre ?

Les organisations Unsen-cgt, Snetaa-Eil, Sgen-Cfdt, Se-Unsa et Snuep-Fsu, rappellent leur opposition à cette politique qui hypothèque gravement l'avenir. Se trouve en effet posée la pérennité d'un système de formation qui a fait ses preuves.

S'il est vrai que l'apprentissage complète la formation initiale publique, la complémentarité dont parlent les ministres, et souvent les régions, est un moyen de concurrencer l'enseignement professionnel au profit de l'apprentissage. Il n'est pas, comme le présente la loi Borloo, un dispositif d'insertion réservé aux publics en difficulté. Il n'est pas non plus, loin s'en faut, un remède miraculeux contre le chômage des jeunes comme tente de le faire croire le gouvernement.

Il est conçu davantage comme une réponse politique au chômage des jeunes que comme un véritable dispositif de formation initiale.

Nous sommes attachés à la défense et à la promotion d'un enseignement sous statut scolaire qui accueille la moitié des élèves scolarisés du second degré, dans les lycées professionnels et les lycées technologiques :

- Ø **Parce qu'il pose le principe d'une formation professionnelle associée à un enseignement général complet et de haut niveau, permettant une insertion professionnelle et favorisant les évolutions ultérieures dans le cadre d'une formation continue ;**
- Ø **Parce qu'il a su s'ouvrir sur l'entreprise pour asseoir les contenus de formation sur la réalité des métiers ;**
- Ø **Parce qu'il pose les principes fondamentaux de la laïcité républicaine où prime l'intérêt général et non les intérêts des entreprises.**

.../...

La mise en place de classes de 3^e « découverte professionnelle » 6 heures dans les lycées professionnels complète les actuelles 4^e en alternance et réhabilite en fait le palier d'orientation dès la 5^e.

Découvrir les métiers est utile à tout collégien. Ceux qui sont en difficulté n'en ont pas plus, ni plus tôt, besoin ou envie pour vaincre leurs difficultés. Le traitement de ces difficultés nécessite d'autres analyses et d'autres moyens. Loin de cela, on utilise la découverte professionnelle renforcée en 3^e comme filière de relégation. La "vocation" de remédiation à l'échec scolaire de l'enseignement professionnel se trouve ainsi confortée. Même si l'enseignement professionnel doit participer, comme les collèges et les LEGT, à la remotivation de certains élèves, le désigner comme le seul recours aux difficultés scolaires conduit à stigmatiser et cette voie et les élèves. C'est par ailleurs oublier que sa principale mission est de leur donner une qualification professionnelle reconnue.

Ainsi, la loi d'orientation, rejetée par la totalité des organisations syndicales et des associations de parents d'élèves et de lycéens au Conseil Supérieur de l'Education, constitue une sérieuse menace pour le service public d'éducation dans son ensemble.

Les dispositions concernant l'enseignement professionnel et les PLP sont particulièrement néfastes. Elles annoncent la casse du statut des PLP avec, en perspective, une redéfinition des services et de nouvelles obligations, notamment celle d'enseigner en apprentissage.

Après le succès des actions du 20 janvier **les organisations Unsen-cgt, Snetaa-Eil, Sgen-Cfdt, Se-Unsa et Snuep-Fsu appellent les PLP à préparer activement les actions interprofessionnelles du 10 mars pour la défense du service public et à inscrire dans ces actions les aspects spécifiques portant sur les enjeux de l'enseignement professionnel pour :**

- Ø L'abandon du projet de loi d'orientation,
- Ø L'arrêt du développement de l'apprentissage en concurrence à l'enseignement professionnel,
- Ø Des moyens budgétaires permettant de préserver et de développer l'offre de formation des lycées professionnels et des lycées technologiques,
- Ø L'ouverture de négociations.

Les organisations Unsen-cgt, Snetaa-Eil, Sgen-Cfdt, Se-Unsa et Snuep-Fsu décident d'entreprendre une campagne de mobilisation de l'ensemble des personnels de la voie professionnelle en lançant un appel unitaire pour arrêter le démantèlement de l'enseignement professionnel initial, public et laïque.

Dans un premier temps, elles engagent leurs organisations académiques à solliciter, courant mars, des audiences communes auprès des rectorats et conseils régionaux appuyées, partout où c'est possible, par des délégations d'établissement.

Elles se retrouveront afin d'examiner les termes d'une pétition nationale sur le thème « Halte au démantèlement de l'enseignement professionnel ».

Paris, le 2 mars 2005

Paris, le 1^{er} mars 2005

SNETAA

COMMUNIQUE DE PRESSE

**GOVERNEMENT AUTISTE :
LES PERSONNELS SONT CONDAMNES A REAGIR**

Le SNETAA-EIL, après sa fédération EIL, invite tous les personnels de l'enseignement professionnel à participer à la nouvelle action du 10 mars.

Les fonctionnaires, dont ceux de l'enseignement professionnel, se sont déjà largement mobilisés le 20 janvier. Ils avaient, ce jour-là, envoyé un avertissement clair au gouvernement en refusant la politique salariale de mépris et d'austérité à leur égard, comme l'amputation des moyens de leur secteur, ainsi que la loi d'orientation sur l'école.

Le gouvernement fait semblant de ne rien entendre. Il a ainsi pris la responsabilité de l'affrontement avec les fonctionnaires et les personnels de l'enseignement professionnel.

2005 est à peine entamée avec son lot de régression sociale que déjà le gouvernement annonce pour 2006 de nouvelles coupes encore plus sombres dans la Fonction Publique avec le non-renouvellement de 9 000 à 21 000 emplois de fonctionnaires (selon les sources).

Dans le même temps, la loi sur l'école sera adoptée en utilisant la procédure d'urgence.

Aussi nous devons à nouveau dire NON au gouvernement sur sa politique éducative.

Par ailleurs, le SNETAA-EIL avait appelé les personnels de l'enseignement professionnel à exprimer leur refus de la loi d'orientation qui démantèle la formation professionnelle initiale publique lors d'une action spécifique le 1^{er} février.

Depuis, le SNETAA-EIL a rencontré les autres organisations syndicales du secteur pour construire une riposte encore plus forte qui pourrait aboutir à des actions intersyndicales académiques courant mars.